

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

AU GIPAL-Formation

de l'académie : Lyon
Sis : 50 cours de la République
Les Gémeaux 1
69624 VILLEURBANNE

n° Siren : 186930137

n° Siret : 18693013700044

n° de Déclaration d'activité : 8269P784369

n° d'enregistrement : 21-10-21QA02

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur (1).

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GIPAL-Formation avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Sites du périmètre de labellisation :

GIPAL-Formation, CAFOC, DAV et DABM - VILLEURBANNE

Les validités du label et de la certification expireront
le 04/11/2024.

Fait à Paris, le 04/07/2022

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachet-Maire PRADELLES-DUVAL

1 Référentiel du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

1 Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2018-1390 du 18 décembre 2018 portant modification du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2020-1795 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de maintien du label « EDUFORM » (PÉN193278A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire et de durée du label « EDUFORM » - Arrêté du 6 janvier 2021 portant adaptation de la réglementation temporaire relative à l'attribution, au maintien et à l'extension du label « EDUFORM » - Décret n° 2019-555 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-994 du 22 juillet 2020 portant divers mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux annexes pour l'accréditation des examens certifiants.

2 Référentiel du ministre de l'emploi et de l'insertion :

1 Décret n° 2019-555 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-994 du 22 juillet 2020 portant divers mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux annexes pour l'accréditation des examens certifiants.

